

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept du mois de février, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, salle de la mairie sous la présidence de M. Christian Jeffroy, Maire.

PRÉSENTS : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – B. PRIGENT – F. LEON – A. FOURNIS-BEYOU – F. GUEHL – P. PETIBON – R. BONABAL – C. LATOUCHE – J. LE GLAS – M. LE CORRE – B. HUONNIC – J-F BOUGET – E. CRESSEVEUR – A. LE GALL – L. L'HAVEANT – R. MORINIÈRE – V. PERROT (Arrivée au 1.3) – M-A. RIOUAL – D. COLIN – A. SENECHAL – I. ADAM

ABSENTS : V. GUIMBERTEAU

PROCURATIONS : J-P MENUU à F. GUEHL ; V. PERROT à A. LE GALL (Jusqu'au point 1.2 compris ; J. DROUOT à C. JEFFROY ; M-L HINRY à A. SENECHAL

SECRETAIRE DE SEANCE : F. Leon est élu secrétaire de séance

QUORUM : 21 personnes présentes en début de séance, quorum atteint.

-
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2024.
 - Présentation de l'ordre du jour du Conseil Municipal :

Avant de démarrer la séance, M. le Maire informe l'assemblée de la démission de Mme Solene DESCOURT pour raison personnelle. M. le Maire prend acte de cette décision et précise qu'elle ne fait plus partie du conseil municipal désormais.

1/ Projets et travaux

1.1/Lotissement Traou an Dour

- Avenant géomètre
- Cession parcelle à un promoteur pour création de logements sociaux
- Acquisition emprise privée pour création d'un cheminement piéton

1.2/Réaménagement du bourg/phase 1 :

- Effacement des réseaux par le SDE
- Dossier GEPU (convention avec LTC)

1.3/Maison de la petite enfance : projet de déminéralisation de la cour

1.4/Etude sur le devenir de Toul an Hery

1.5/Appel à candidature emplacements des Guinguettes et food-trucks d'été

2/ Ressources Humaines/Finances

2.1/Lancement procédure de recrutement

2.2/Recrutement temporaire pour les vacances (accroissement d'activité) au SEJ

2.3/Centre Nautique : Contrat apprentissage, recrutement pour accroissement d'activité

2.4/Recrutements emplois saisonniers

2.5/Aide primo-accédants

2.6/Renouvellement Ligne de Trésorerie

2.7/Emprunt travaux 2025

2.8/Remboursement frais de personnel des budgets annexes

2.9/Modification tableau des effectifs (Policier)

2.10/Demande de remboursement FIPH pour adaptation poste de travail.

3/Questions diverses

3.1/Subvention Red Card ailes

3.2/LTC : Plan de mobilité

3.3/Echange terrain GAEC de Kerboriou

3.4/Centre Nautique : conventions de partenariat (Locquémeau et collègue), précisions sur remboursement des prestations, Assurance du matériel

3.5/Point travaux mairie

3.6/Cession mobil home camping et convention piscine

N° de délibération	Date de passage en CM	OBJET	Vote de l'assemblée
1-2025	27/02/2025	Lotissement Traou an Dour : Avenant géomètre	Approuvé
2-2025	27/02/2025	Lotissement Traou an Dour : Cession parcelle à un promoteur pour création de logements sociaux	Approuvé
3-2025	27/02/2025	Lotissement Traou an Dour : Acquisition emprise privée pour création d'un cheminement piéton	Approuvé
4-2025	27/02/2025	Réaménagement du bourg/phase 1 : Effacement des réseaux par le SDE	Approuvé
5-2025	27/02/2025	Réaménagement du bourg : convention avec LTC pour le GEPU	Approuvé
6-2025	27/02/2025	Maison de la Petite Enfance : déminéralisation de la cour	Approuvé
7-2025	27/02/2025	Etude de faisabilité sur Toul an Héry	Approuvé
8-2025	27/02/2025	Lancement appel à candidature pour les guinguettes et food-trucks de l'été	Approuvé
9-2025	27/02/2025	Lancement procédures de recrutement	Approuvé
10-2025	27/02/2025	Recrutement d'accroissement saisonnier au SEJ pour les vacances	Approuvé
11-2025	27/02/2025	Recrutements temporaires au centre nautique	Approuvé
12-2025	27/02/2025	Recrutement emplois saisonniers	Approuvé
13-2025	27/02/2025	Aide primo-accédant	Approuvé
14-2025	27/02/2025	Renouvellement ligne de trésorerie	Approuvé
15-2025	27/02/2025	Prêt bancaire 2025	Approuvé
16-2025	27/02/2025	Remboursement frais de personnel des budgets annexes	Approuvé
17-2025	27/02/2025	Modification tableau des effectifs	Approuvé
18-2025	27/02/2025	Demande aide FIPHFP pour adaptation d'un poste de travail à un agent	Approuvé

19-2025	27/02/2025	Subvention Raid Card Ailes	Approuvé
20-2025	27/02/2025	LTC : Plan de mobilité	Approuvé
21-2025	27/02/2025	Echange de terrain avec le GAEC de Kerboriou	Approuvé
22-2025	27/02/2025	Centre nautique : convention de partenariat	Approuvé
23-2025	27/02/2025	Centre nautique : modification des conditions de remboursement	Approuvé
24-2025	27/02/2025	Centre nautique : contrat d'assurance pour le matériel flottant	Approuvé
25-2026	27/02/2025	Vente d'un mobil-home au camping et convention piscine	Approuvé

1. PROJETS ET TRAVAUX :

• Lotissement Traou an Dour : avenant Géomètre

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le cabinet QUARTA accompagne la commune dans la réalisation de ce lotissement communal.

La convention initiale prévoyait une rémunération de ce cabinet à hauteur de 34 850€ HT pour création de 19 lots (17 lots libres et 2 lots sociaux). La décision a été prise, entre temps, de densifier d'avantage le lotissement pour réaliser 24 lots (16 lots libres, 7 lots en PSLA et 1 grand lot social) entraînant de fait, comme le prévoit la convention, une adaptation de cette rémunération. L'avenant proposé se chiffre à + 4 500€ (2500€ de prestation géomètre en plus et 2000€ pour la prestation Maitrise d'œuvre). Le nouveau montant du marché s'établi donc à 39 350€ HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE l'avenant à passer avec QUARTA pour son accompagnement dans la création du lotissement communal de Traou an Dour en raison, notamment, d'une augmentation du nombre de lots créés.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à ce projet

• Lotissement Traou an Dour : cession parcelle à un promoteur

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le lotissement de Traou an Dour prévoit, en plus de 16 lots libres, la vente de 7 lots de 250 m² en PSLA (délibération n°88/2024) à COOPALIS (15000€ HT par lot) ainsi qu'un lot de 1 076m² pour création de 8 logements sociaux.

Il convient par la présente d'autoriser la cession de cette parcelle à un promoteur (IPCS) afin qu'il construise du logement social pour les revendre en VEFA à un bailleur social.

Le prix de cession de ce lot serait de 40 000€ et est défini sur le principe de 5 000€ par logement. Le profit de cette vente sera ensuite reversé par la commune au bailleur sous forme de subvention directe.

M. le Maire précise qu'une estimation des domaines devra être réalisée avant finalisation de cette vente.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE la cession au prix de 40 000€ d'une parcelle du lotissement (1076 m²) à IPCS afin que ce dernier y construise 8 logements sociaux qu'il revendra en VEFA à un bailleur social

PRECISE que cette cession se fait dans le but de favoriser la création de logements sociaux sur la commune,

PRECISE qu'aucun autre usage que de la création de logement social ne sera accepté sur ce terrain. Dans le cas contraire la cession sera nulle et non avenue.

AUTORISE M. le Maire à reverser entièrement le produit de cette vente au bailleur sous forme de subvention pour participation de la commune à cette opération

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette cession

• **Lotissement Traou an Dour Acquisition emprise privée pour création d'un cheminement piéton**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'un lotissement communal à Traou an Dour. Il précise qu'un des riverains de ce futur lotissement a proposé la cession d'une partie de son terrain afin qu'il soit créé un accès piéton entre le lotissement et Kergall.

Une acquisition d'environ 70² serait nécessaire au prix de 1,43€/m² (soit 100€ les 70 m²).

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'acquisition d'une bande de passage chez un propriétaire privé (M. Bruno PHILIPPE) en vue de créer un accès piéton entre le futur lotissement de Traou an Dour et le lotissement de Kergall au prix de 1,43 € le m² et pour environ 70 m²

MANDATE un géomètre pour créer une nouvelle parcelle et réaliser le bornage

PRECISE que les frais de réalisation du cheminement et les clôtures seront à la charge du budget annexe lotissement

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition et notamment le recours à un géomètre (bornage, division de parcelle...) et un notaire (acte de vente).

• **Réaménagement du bourg/phase 1 : effacement des réseaux par le SDE**

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux du bourg ont démarré, de façon un peu précipitée, par une intervention de LTC sur les réseaux souterrains. Les travaux de voirie commandés par la commune ne démarreront qu'en avril. En parallèle de ces travaux, il convient d'approuver l'intervention du SDE sur cette phase pour tout ce qui concerne les réseaux électriques et d'éclairage public.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet d'effacement des réseaux basse tension « bourg-route de Morlaix » à Plestin-les-Grèves présenté par le Syndicat Départemental d'Energie 22 pour un montant estimatif de 115 000.00 € TTC.

Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, notre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **83 333.00€**

APPROUVE le projet d'aménagement de l'éclairage public « bourg-route de Morlaix » à Plestin-les-Grèves présenté par le Syndicat Départemental d'Energie 22 pour un montant estimatif de 88 000.00 € TTC (coût total majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'éclairage public au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, notre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **59 012.82€**

APPROUVE le projet de construction des infrastructures souterraines de communication électroniques « bourg-route de Morlaix » à Plestin-les-Grèves présenté par le Syndicat Départemental d'Energie 22 pour un montant estimatif de 18 500.00 € TTC (coût total majoré de 8% de frais d'ingénierie)

Notre commune ayant transféré la compétence travaux d'infrastructures de télécommunication au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier SDE22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, notre participation financière calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à **18 500.00€**

Orange étant maître d'ouvrage, les prestations de câblage des réseaux de télécommunications seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités seront calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

• **Réaménagement du bourg : convention avec LTC pour le GEPU**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le démarrage des travaux du bourg par la 1^{ère} phase sur la RD et sur la place de Kerilly. A l'occasion de ce chantier, la commune va travailler sur la gestion des eaux pluviales urbaines, qui est une compétence de Lannion Trégor Communauté.

Il convient donc d'autoriser M. le Maire à passer convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec LTC pour que la commune puisse réaliser ces travaux de GEPU et ensuite obtenir le remboursement des frais engagés. Le montant exact de ces frais doit être analysé finement par le service GEPU de LTC et le maître d'œuvre qui suit le chantier mais il devrait se situer à hauteur de 30 000€ HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Lannion Trégor Communauté et à réaliser les opérations s'y rapportant.

• **Maison de la Petite Enfance : déminéralisation de la cour**

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'avant d'inaugurer le bâtiment refait à neuf, il serait souhaitable de réaliser un travail de déminéralisation de la cour.

Un accompagnement de LTC et son bureau d'étude a été demandé et voici les coûts projetés :

- Prestation de maîtrise d'œuvre : 3 750€ TTC
- Travaux réalisés par entreprise : 61 452€ TTC (Voirie/Assainissement/Espaces verts)
- Achat matériaux pour mise en œuvre en régie : 15 000 € TTC

ARRIVÉE V. PERROT

M. le Maire : l'objectif est de terminer cette cour avant l'été pour inauguration cette année et enfin terminer ce chantier.

Mme ADAM propose de donner un arbre pour les enfants comme à l'école de Lannion.

M. LE GLAS précise qu'il ne faut pas oublier qu'une rampe d'accès PMR devra également être faite à l'arrière de bâtiment mais dans un second temps.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le projet de déminéralisation de cour de la Maison de la Petite Enfance et les coûts induits et décrits ci-dessus.

AUTORISE M. Le Maire à signer tout document en lien avec ce projet : convention, devis ...

• Etude de faisabilité sur Toul an Hery

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'étude flash réalisée en 2023/2024 sur le site de Toul an Hery avec pour objectif de travailler sur la mise en valeur du site. Des actions ont été menées depuis en ce sens (notamment nettoyage de l'anse de Ste Barbe avec 25m3 de déchets retirés de la vase avec participation des Chemins Plestinais et de Toul an Hery) par une commission extra-municipale mais il convient désormais de lancer une étude de faisabilité pour mise en valeur structurelle du site et les coûts prévisionnels qu'induiraient des travaux conséquents sur le site. Cette étude pourrait être faite par LTC et son bureau d'étude au tarif de 4 506,32€ TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet d'étude de faisabilité et les coûts des travaux d'embellissement du site de Toul an Hery

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document en lien avec ce projet : convention, devis ...

• Lancement appel à candidature pour les quinguettes et food-trucks d'été

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est temps de préparer la saison estivale. Il convient donc de l'autoriser à lancer les appels à candidature pour mise en place des quinguettes et food-trucks sur la commune cet été.

Un cahier des charges va être réalisé en ce sens définissant les conditions d'accueil de ces restaurants éphémères en fonction de chaque site : durée d'installation, montant de la redevance ...

Mme ADAM : leurs installations seront effectives à partir de quand ?

M. LE BRIGANT : les food-trucks arriveront dès le mois de mai, les quinguettes ne s'installeront que sur 3 mois maximum, certainement sur juin/juillet/août.

M. Colin : Où vont-ils s'installer ?

M. LE BRIGANT : à Toul an Hery, à la Roche d'Argent, à St Efflam près des sanitaires et au bar du camping. Quant à celui de l'aire de camping-car, cela reste à confirmer. A voir également pour le camion en haut de la plage des curés.

M. le Maire : il faut bien rappeler qu'on ne parle uniquement que d'équipements éphémères et légers

Mme LE CORRE : c'est très bien que Plestin accueille tous ces lieux de vie l'été

Mme ADAM : Il ne faut pas oublier que certains ne partent pas en vacances, il faut faire plaisir à tout le monde et ces lieux s'y prêtent

M. L'HAVEANT : c'est rassurant de savoir que nos jeunes restent s'amuser et faire la fête sur Plestin et ne prennent pas la voiture pour aller ailleurs

Mme ADAM : ça amène de l'emploi et ça fait venir du monde sur la commune

Mme FOURNIS : c'est une très bonne chose pour l'économie locale

M. LE BRIGANT : sans oublier les emplois jeunes. Je rappelle que les guinguettes c'est entre 20 et 30 emplois saisonniers créés pour nos étudiants.

M. le Maire : je tiens à rappeler la logique de l'équipe municipale : le bien vivre ensemble. Cela implique de trouver un équilibre entre développement économique et préservation de l'environnement. Ces installations éphémères ne dénaturent pas les lieux et font vivre les gens.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE M. le Maire à lancer un appel à candidature pour accueillir les guinguettes et food-trucks cet été aux conditions définies par un cahier des charges

2. FINANCES/RH

• Lancement procédures de recrutement

M. le Maire informe l'assemblée que plusieurs agents titulaires vont quitter dans les mois à venir leurs fonctions, pour départs à la retraite notamment.

Il convient donc d'autoriser M. le Maire à publier des appels à candidature en vue de procéder au remplacement de ces agents lorsqu'ils auront quitté les effectifs de la commune. Il s'agit notamment :

- D'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) qui part en retraite à la fin de l'année scolaires 2024/2025
- D'un agent des services techniques qui part à la retraite fin juin
- D'un agent des services techniques qui part en retraite pour invalidité à une date qui n'est pas encore déterminée à ce jour

M. LE BRIGANT : la commune cherche un plombier/chauffagiste en CDD pour plusieurs mois. Appel à candidature oral aux membres du conseil

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE M. le Maire à lancer des publications de poste en vue de remplacer les futurs départ d'agents dans les mois à venir

• Recrutement d'accroissement saisonnier au SEJ pour les vacances

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de l'autoriser à effectuer deux recrutements en CDD sur les temps périscolaires que sont les mercredis et les vacances scolaires.

En effet, le service se retrouve en sous-effectif sur ces moments car :

- Une des animatrices a été détachée sur un poste d'ATSEM suite à l'ouverture en septembre d'une seconde classe bilingue
- Les effectifs accueillis au sein du centre de loisirs sont en augmentation

Ainsi, il est nécessaire, pour répondre au taux d'encadrement fixés par la réglementation, de renforcer les équipes de deux personnes en moyenne sur ces temps dédiés ALSH.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, AUTORISE M. le Maire à procéder à des recrutements temporaires (2 en moyenne) pour accroissement d'activité au moment des mercredi et pendant les vacances scolaires au sein du SEJ pour l'ALSH.

- **Recrutements temporaires au centre nautique**

M. le Maire informe l'assemblée que la commission de suivi du centre nautique poursuit son travail. Actuellement, l'effectif du centre n'est que de 3 personnes dont 2 moniteurs. Afin de répondre aux besoins d'accroissement d'activités, il est proposé de permettre le recrutement temporaire d'encadrants supplémentaires. Ces encadrants seraient mobilisés lors des périodes de forte affluence, telles que les samedis, fins de semaine, vacances de printemps, les ponts et durant les congés ou absence de nos deux encadrants permanents, la réglementation en vigueur imposant la présence de deux encadrants pour encadrer au-delà de 12 participants. Cependant, ce personnel supplémentaire ne sera sollicité qu'en cas de besoin et son intervention se fera au cas par cas.

Cette mesure vise à assurer la continuité de nos services et à éviter de refuser des clients potentiels en raison d'un manque de personnel encadrant et de garantir leur sécurité.

Par ailleurs, M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de procéder au recrutement d'un apprenti pour venir renforcer l'équipe de moniteurs.

L'idée serait de recruter un BP voile sur 18 mois permettant le développement des activités nautiques ainsi qu'un soutien à l'encadrement des adhérents, des scolaires et en période estivale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE M. le Maire à procéder à des recrutements temporaires pour accroissement temporaire d'activité dans les conditions citées ci-dessus

APPROUVE le recrutement d'un apprenti au sein de l'école de voile

- **Recrutement emplois saisonniers**

M. le Maire informe l'assemblée que, comme chaque année, il convient de procéder à l'ouverture des postes saisonniers pour accroissement d'activité sur la commune. Le tableau ci-dessous recense les besoins de chaque service :

Ouverture de postes saisonniers - 2025			
Services techniques			
POSTE	DHS	PERIODE	Base
Agent polyvalent Permis B	Temps complet	07 juillet au 03 août 2025	100% DU SMIC
	Temps complet	04 août au 31 août 2025	100% DU SMIC
2 Agents - Brigade propreté permis B	Temps complet	07 juillet au 31 août 2025	100% DU SMIC
Ménage Mairie Remplacement	Temps non-complet	07 juillet au 31 août 2025	100% DU SMIC
TI AN OLL			
POSTE	DHS	PERIODE	Base
Accueil Exposition Circuit des chapelles	Temps non-complet	mi-juillet à mi-août 2025	100% DU SMIC
	Temps non-complet	mi-juillet à mi-août 2025	100% DU SMIC

Centre nautique			
-----------------	--	--	--

POSTE	DHS	PERIODE	Base
1 Moniteur chef	Temps complet	30 juin au 31 août 2025	2060€ brut
3 Moniteur fédéral	Temps complet	30 juin au 31 août 2025	105 % DU SMIC
1 poste moniteur ETAPS	Temps complet	30 juin au 31 août 2025	?
1 secrétaire	Temps complet	10 juin au 31 août 2025	100% DU SMIC

POLICE MUNICIPALE			
ASVP	Temps complet	1er juillet au 31 août 2025	105 % DU SMIC

ESCAPE GAME			
Animateur	Temps complet	1er juillet au 31 août 2025	100% DU SMIC

CAMPING			
POSTE	DHS	PERIODE	Base
Accueil	Temps complet	Du 01 avril au 31 août 2025	100% DU SMIC
		Du 01 au 15 septembre 2025	100% DU SMIC
Accueil (Sous réserve)	Temps complet	Du 30 juin au 31 août 2025	100% DU SMIC
Renfort Accueil	Temps complet	Du 30 juin au 31 août 2025	100% DU SMIC
Papillon	Temps complet	Du 30 juin au 31 août 2025	100% DU SMIC
Entretien des sanitaires 2 mois	Temps complet	Du 30 juin au 31 août 2025	100% DU SMIC
Entretien des sanitaires	Temps complet	Du 30 juin au 31 août 2025	100% DU SMIC
Entretien des sanitaires (Sous réserve)	Temps complet	Du 30 juin au 31 août 2025	100% DU SMIC
Animation BAFA + plage	Temps complet	Du 30 juin au 31 août 2025	110% DU SMIC
Surveillant piscine	Temps complet	Du 30 juin au 31 août 2025	100% DU SMIC
Gardien	Temps complet	Du 30 juin au 31 août 2025	100% DU SMIC
Enfance - Jeunesse			
Juillet			
5 Animateurs BAFA	Temps complet	30 juin au 03 août 2025	100% DU SMIC
1 Animateur BAFA SB	Temps complet	30 juin au 03 août 2025	105% DU SMIC
1 Directeur BAFD	Temps complet	30 juin au 03 août 2025	120% DU SMIC
Août			
2 Animateurs BAFA	Temps complet	28 juillet au 31 août 2025	100% DU SMIC

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
AUTORISE M. le Maire à procéder aux opérations de recrutements saisonniers 2025 tels que définis dans le tableau ci-dessus

- **Aide primo-accédant**

M. le Maire informe l'assemblée d'une demande de versement de l'aide aux primo-accédants octroyée par la commune.

Le demandeur respecte les conditions à savoir :

- Bien acquis sur la commune pour en faire sa résidence principale
- Attestation de non propriété sur les 5 dernières années
- Revenus fiscaux inférieurs aux référencements PLUS
- Prix d'achat du bien inférieur à 200 000€, financé en partie par un prêt

Mme ADAM : est-ce que les PSLA à Traou an Dour pourront prétendre à cette aide ?

M. le Maire : bonne question ! Il faut qu'on y travaille.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
AUTORISE le versement de l'aide Primo-accédant (3000€) à Mme Solenne ROBERT pour l'acquisition d'une maison située venelle du Peulven à Plestin Les Grèves

- **Renouvellement ligne de trésorerie**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de renouveler les lignes de trésorerie contractées auprès du crédit agricole pour 700 000€ et 800 000€ et arrivant à échéance au 25/03/2025 pour l'une et 05/06/2025 pour l'autre.

Les conditions sont les suivantes :

Date d'émission de l'offre : 13 février 2025

Date de validité de l'offre : Variation du taux selon le Marché Monétaire.

Montant maximum du crédit : 1 500 000 €

Date d'entrée en vigueur : A la date de signature du contrat pour 12 mois

Indice de référence et marges : Euribor 3 Mois + 0.75 %

Euribor 3 Mois non flooré à zéro. Dernier index connu de EURIBOR 3 M (12/02) : + 2.553 %
soit un taux (index+ marge) = 3.303 %

Périodicité des intérêts : Trimestrielle (La période d'intérêts est la durée de trois mois compris entre deux échéances de remboursement).

Calcul des intérêts : Les fonds utilisés portent intérêts du jour effectif de leur mise à disposition sur le compte du comptable assignataire de l'Emprunteur jusqu'au jour de leur remboursement effectif sur le compte du Prêteur. Les intérêts sont calculés à terme échu.

Commission de Mise en Place : 0.20% du montant maximal du Crédit, prélevés en une seule fois par débit d'office

Commission de Non Utilisation : Pas de commission de non utilisation

Base de Calcul : nombre de jours exacts / 365

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
AUTORISE le renouvellement des lignes de trésorerie tel que défini ci-dessus auprès du Crédit Agricole 22 pour un montant 1 500 000€ au total
AUTORISE M. le Maire ou son représentant (M. l'Adjoint aux finances) à signer tout document relatif à ce dossier

- **Prêt bancaire 2025**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de contractualiser avec un organisme bancaire pour réalisation des travaux en 2025, conformément aux prévisions du BP, d'un montant de 1,3 million d'euros aux conditions suivantes auprès du Crédit Agricole :

Montant : 1 300 000,00 EUR

Durée : 360 mois

Périodicité Trimestrielle

Taux : 3,5600 %

Date de valeur de la réalisation : 01/03/2025

Capital constant, intérêts perçus terme échu proportionnel

Les frais de dossier pour l'étude et la mise en œuvre sont de 1 150 €.

M. LE BRIGANT : les offres CMB et CA étaient identiques à 40 centimes d'euros près ! La différence s'est faite sur les frais de dossier. Il précise qu'aujourd'hui l'endettement de la commune se situe à 900€/habitant et sera de 1100€ en 2026 mais baissera dès 2027 à 839€ de dette par habitant, puis 750 en 2028. Cela n'empêchera donc pas l'équipe municipale future d'avoir des projets.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE la proposition de l'établissement bancaire du Crédit Agricole aux modalités définies ci-dessus pour un montant d'1,3 millions d'euros

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document en lien avec ce dossier

- **Remboursement frais de personnel des budgets annexes**

M. le Maire informe l'assemblée que les budgets annexes remboursent chaque année leurs frais de personnel au budget principal qui rémunère les agents.

La réglementation ayant changé, il convient de prendre une délibération autorisant ce remboursement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le remboursement des salaires des agents des budgets annexes vers le budget principal.

- **Modification tableau des effectifs**

M. le Maire informe l'assemblée qu'un nouvel agent de police va intégrer la commune en remplacement de Mme SAMSON qui a souhaité poursuivre sa carrière ailleurs.

Ce nouvel agent, titulaire, arrive de Trégastel en tant qu'adjoint technique principal le 1^{er} avril.

Il entrera en formation de garde champêtre à Nancy dans quelques mois.

Il convient donc de procéder à la modification du tableau des effectifs pour pouvoir intégrer ce nouvel agent au sein des effectifs de la commune sur son grade actuel et créer un poste de garde champêtre pour qu'il puisse partir en formation.

Mme ADAM : qu'en est-il de la police au sens large évoquée aux vœux du Maire ?

M. LE BRIGANT : il y a des retours de certains mairies, intéressés pour intégrer la brigade de la lieue de grève. On y travaille mais il est un peu tôt pour en parler.

M. le Maire : les maires sont contents du service donc ça crée des envies auprès des communes voisines mais il faut rester dans une logique d'équilibre de l'opération et rester raisonnable. On en reparlera lors d'un prochain conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
AUTORISE la modification du tableau des effectifs pour intégration du nouvel agent de la police rurale dans les effectifs de la commune sur son grade.
AUTORISE la modification du tableau des effectifs pour créer un poste de garde champêtre afin qu'il puisse partir en formation.

- **Demande aide FIPHFP pour adaptation d'un poste de travail à un agent**
M. le Maire informe l'assemblée qu'un des postes de l'accueil doit être adapté au handicap d'un agent qui est reconnu RQTH. Du matériel de bureau adapté doit être commandé et un devis a été réalisé et se chiffre à 4 327.92€ TTC.
Une demande d'aide auprès du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique peut être réalisée et espérée à hauteur de 100%.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
AUTORISE M. le Maire à déposer une demande d'aide auprès du FIPHFP pour l'adaptation d'un poste administratif au handicap d'un agent.

3. Questions diverses

- **Subvention Raid Card Ailes**

Deux Plestinaises sont parties en voyage humanitaire fin novembre (sous le nom de Red Card Ailes pour un raid amazones au Cambodge) et avait demandé une aide financière que le bureau avait accepté. Pour pouvoir la verser, il faut une délibération.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE le versement d'une aide exceptionnelle de 200€ à l'association Red Card Ailes et ses deux Plestinaises parties en voyage humanitaire au Cambodge

- **LTC : Plan de mobilité**

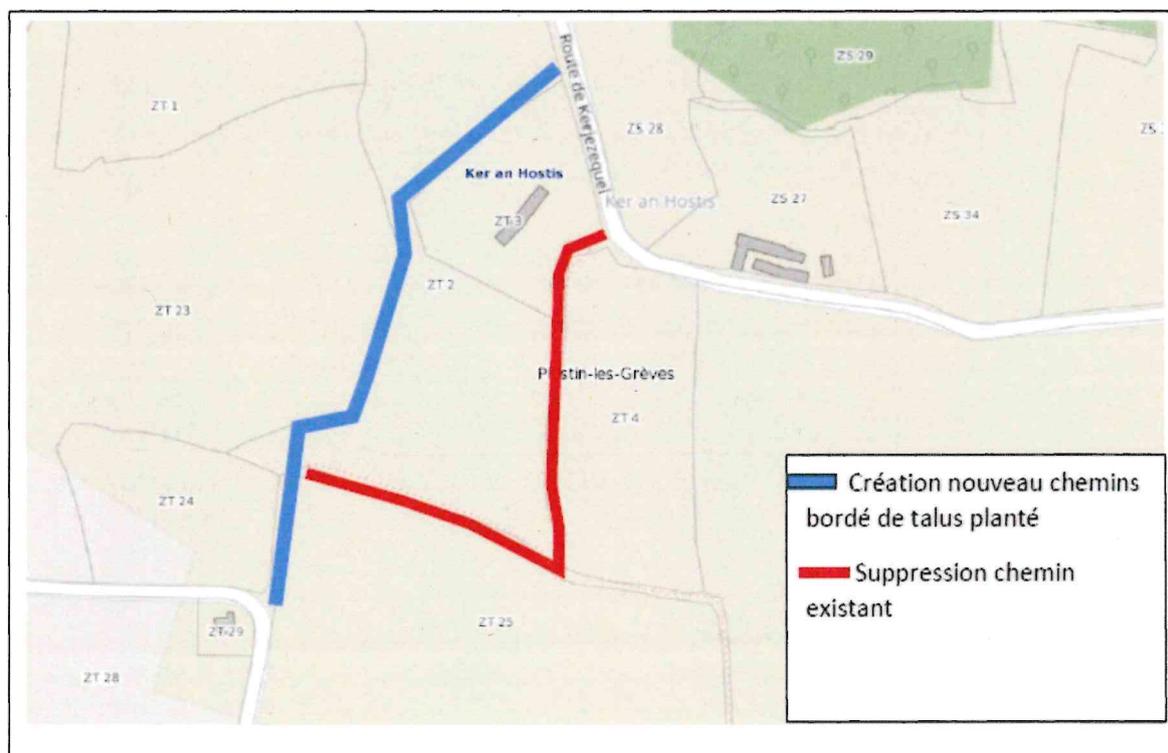
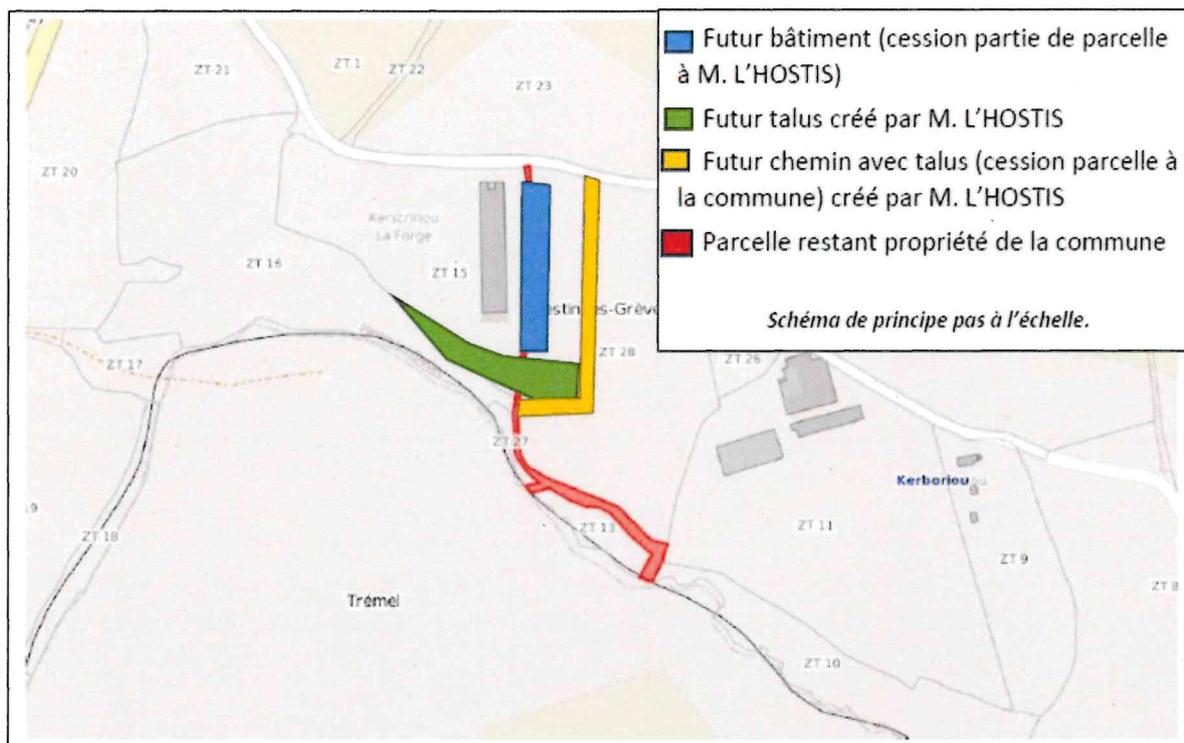
M. le Maire informe l'assemblée de la transmission d'un document synthétique retraçant le Plan de Mobilité rédigé par LTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
PREND ACTE de ce document et valider ce plan de mobilité de LTC

- **Echange de terrain avec le GAEC de Kerboriou**

M. le Maire informe l'assemblée de la demande de M. L'HOSTIS, du GAEC de KERBORIOU de procéder à des échanges de terrain avec la commune ce qui engendrera une modification de certains tracés de chemins de randonnée. Une réunion s'est tenue en mairie le 03/02 dernier avec les élus et les chemins Plestinais afin d'acter les modifications suivantes :

- Cession à M. L'HOSTIS d'une partie de la parcelle communale ZT 12
- Cession de M. L'HOSTIS d'une partie de sa parcelle ZT 28 en échange pour rattraper la partie de parcelle ZT 12 qui restera communale
- Echanges de terres pour modification d'un chemin communal autour des parcelles ZT2 et ZT4
- M. L'HOSTIS se chargera de créer, à sa charge, les cheminements et le talutage de ces chemins
- M. L'HOSTIS aura à sa charge les frais liés à ces échanges (frais de géomètre, frais de notaire notamment)



Le conseil municipal, après avoir délibéré par 21 voix pour et 1 abstention (Mme RIOUAL), AUTORISE ces échanges de terres et les modifications apportées sur les chemins communaux qui s'en suivront

PRECISE que l'ensemble des travaux et des frais liés à ce dossier seront à la charge du demandeur (M. L'HOSTIS)

PRECISE que les linéaires de talus et de haies détruits devront être compensé à minima par un nombre identique de linéaire créé

Centre nautique : conventions de partenariat

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer deux conventions de partenariat pour le centre nautique :

- 1 première avec le collège du Penker pour définir les modalités d'accueil d'une section voile
- 1 seconde avec la commune de Locquémeau pour mise en commun de leurs moniteurs et matériels respectifs en cas de besoin.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE M. le Maire à signer ces deux conventions

- **Centre nautique : modification des conditions de remboursement**

M. le Maire informe l'assemblée que chaque année il convient de prendre des délibérations spécifiques pour rembourser les séances non réalisées au centre nautique.

Il est proposé de prendre une délibération d'ordre générale applicable n'importe quand mais sous conditions particulières, à savoir :

- 1/Pour maladie (sur présentation d'un certificat médical)
- 2/Lorsque les conditions météo sont défavorables et empêchent la tenue sécurisée de la session
- 3/Problème de sécurité : si une séance est annulée pour toute situation compromettant la sécurité des participants
- 4/Cas de force majeure : évènement imprévisible échappant au contrôle du centre nautique
- 5/Absence de l'encadrant
- 6/Matériel cassé ne pouvant être substitué

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les conditions de remboursement établies ci-dessus

AUTORISE M. le Maire à procéder au remboursement des clients lorsqu'une annulation de séance intervient suivant l'un des cas énumérés ci-dessus.

- **Centre nautique : contrat d'assurance pour le matériel flottant**

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de renouveler le contrat d'assurance du matériel flottant du centre nautique auprès de la SMACL pour un montant de 3 260.17€ TTC/an pour l'année 2025.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE M. le Maire à contracter une assurance pour le matériel du centre nautique auprès de la SMACL au tarif de 3 260.17€ pour 2025.

- **Point travaux Mairie**

M. le Maire informe l'assemblée que les travaux de la Mairie démarreront le 17/03 prochain.

A compté de cette date, la salle du conseil municipal ne sera plus accessible et les bureaux vont devoir être libérés au fur et à mesure des phases de désamiantage des locaux.

Bureau immobilisé		Phase 1	Phase 2	Phase 3	Solution repli	Autre
Police		Oui	Non	Non	Sans objet	
Communication		Non	Oui	Non	Ancien CCAS	
Accueil		Non	Oui	Oui	Police jusque fin travaux	
DGS		Oui	Non	Non	Salle des com	Binôme Maire
Sec. Direction		Oui	Non	Non	Ancien CCAS	
Buro adjoints		Oui	Non	Non	MFS sur 3 phases ?	A valider
Serveur/LF		Oui	Non	Non	Accueil	Garder accès
Maire		Oui	Non	Non	Salle des com	Binôme DGS
Urbanisme		Non	Non	Oui	Bureau des adjoints	
Ancien CCAS		Non	Non	Oui	Sans objet	
WC		Non	Non	Oui	Police ou WC publics	
Salle du CM		Oui	Non	Non	SDF sur 3 phases ?	A valider
RH		Non	Oui	Non	Salle du CM	
Salle des comm		Non	Oui	Non	SDF pour réunion	
Compta		Non	Oui	Non	Salle du CM	
Finances/RH		Non	Oui	Oui	Bureau adj. PH2 et CM PH3	
Salle de repas		Non	Oui	Oui	MFS ? Ti an Holl ?	

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APOUVE ces changements provisoires, le temps des travaux

- **Vente d'un mobil-home au camping et convention piscine**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2020/21 du 26 mai 2020 l'autorisant, par délégation du Conseil Municipal, à vendre des biens mobiliers jusqu'à 4600€.

Il informe ainsi l'assemblée qu'un des mobil-home du camping n'est plus adapté à la location. Il a été décidé de le céder au plus offrant avec une mise à prix à 2 000€.

Par ailleurs, M. le Maire informe l'assemblée de la demande de M. CHAIGNAUD de reconduire la convention de l'an passé, à savoir bénéficier de la piscine du camping pour y donner des cours de natation et aquagym d'avril à fin juin.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE de la vente du mobil-home

AUTORISE M. le Maire à reconduire la convention d'utilisation de la piscine pour mise en œuvre de cours de natation et d'aquagym avec M. CHAIGNAUD

Ordre du Jour épuisé, séance levée à 21h00.

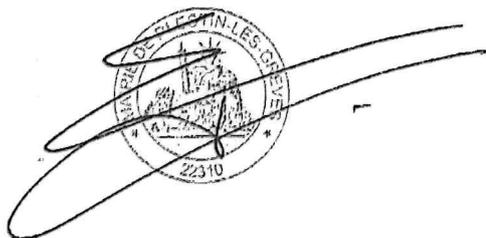
Question de Mme ADAM quant au devenir de Kerallic ? Souhaite aborder ce sujet lors du prochain Conseil municipal

M. le Maire répond qu'il est d'accord pour que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal

Informations diverses :

- Réunion PLUIH secteur Plestin/PLOUARET le 13/03 à 18h à TREMEL
- 19/03 : comité des anciens combattants vient célébrer la fin de la guerre d'Algérie à Plestin à 11h45 au monument au mort suivi d'un pot et repas à An Dour Meur ensuite. Plus de 150 personnes sont attendues.
- RD 786 : barrage modifié hier avec mise en place de panneaux dès le rond-point de super U car incivilités constatées de la part des automobilistes aux abords du chantier.

Le Maire
Christian JEFFROY



Le secrétaire de séance
F. LEON

Diffusé sur le site internet de la Mairie le 05/05/2025
Affiché le 05/05/2025